

**PROCES – VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du 27 avril 2011 – 20 h**

Nombre de conseillers en exercice : 8  
Nombre de conseillers présents : 5

Sous la Présidence de M. Gilles STEGER, Maire.

Présents : Mme Nicole BINDER, 2ème Adjointe ; M. Jean-Paul RUDLER, 3° Adjoint,  
MM. Vincent CHRISTEN, Vincent COUSSEDIERE.

Absences excusées : M. Rémy KERN qui a donné procuration de vote à M. le Maire,  
M. Jean-Paul LUTTRINGER, Mme Frédérique WEBER.

Présence d'un auditeur.

M. le Maire salue les membres présents ainsi que l'auditeur et ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est tout juste atteint pour délibérer valablement.

Il remercie M. Vincent CHRISTEN, qui arrive directement de son travail, ce qui évite le report de cette séance budgétaire, qui doit obligatoirement se tenir avant la fin du mois d'avril.

M. le Maire ne peut que déplorer cette nouvelle absence des deux personnes déjà absentes lors de la réunion des commissions réunies, où toutes les prévisions budgétaires ont été examinées en détail. Tout budget implique des décisions fondamentales, qui sont, en outre, de plus en plus difficiles en raison de la baisse des recettes dues aux réformes des lois de finances et par corrélation du manque de moyens financiers des collectivités partenaires.

**N° 1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales il convient de nommer un secrétaire de séance.

M. le Maire propose que la tâche soit assurée par M. Vincent COUSSEDIERE, ce qu'accepte l'intéressé et est validé, à l'unanimité, par le conseil municipal. Il sera assisté de la secrétaire de mairie.

**N° 2 – APPROBATION PROCES – VERBAL du 23 mars 2011**

Ce procès-verbal, de la séance du 23 mars 2011, dont une copie intégrale a été adressée à tous les conseillers, a été publié par voie d'affichage et est visible sur le site de la commune.

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents. M. Vincent CHRISTEN émet le souhait qu'un langage courant soit utilisé pour la rédaction des procès-verbaux.

M. le Maire remercie le secrétaire de séance et son assistante pour le travail de synthèse et de rédaction du procès-verbal.

**N° 3 - Affectation résultats de clôtures 2010 :**

**I. FORET**

Il est renvoyé à la délibération du Conseil Municipal, n° 5 du 23 mars 2011 approuvant le Compte Administratif 2010 du Budget Forêt.

Les résultats globaux 2010 sont repris, section par section, selon détail ci-dessous :

<b><u>Section de Fonctionnement :</u></b>	<b><u>Montants</u></b>	
Gestion 2010	13 975,68 €	
Résultat de clôture 2009 reporté	70 702,73 €	
<b><u>Résultat global de clôture (Excédent)</u></b>	<b><u>84 678,41 €</u></b>	<b><u>à affecter</u></b>

<b><u>Section d'Investissement :</u></b>	<b><u>Montants</u></b>
Gestion 2010	385,00 €
Résultat de clôture 2009 reporté	6 794,99 €
<b><u>Résultat global de clôture (Excédent)</u></b>	<b><u>7 179,00 €</u></b>

Ces résultats sont conformes au Compte de Gestion du Trésorier.

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide à l'unanimité (6 voix pour) :**

- de prendre acte des résultats de clôture susdits, et
- de décider de reporter l'excédent de fonctionnement en intégralité au budget primitif 2011: **84 678,41 € - ligne budgétaire 002 =Excédent de Fonctionnement reporté.**

## **II. BUDGET GENERAL**

Il est renvoyé à la délibération du Conseil Municipal, n° 6 du 23 mars 2011 approuvant le Compte Administratif 2010 du Budget Général.

Les résultats globaux 2010 sont repris, section par section, selon détail ci-dessous :

<b>Section de Fonctionnement :</b>	<b>Montants</b>	
Gestion 2010	48 468,48 €	
Résultat de clôture 2009 reporté	53 314,52 €	
<b>Résultat global de clôture (Excédent)</b>	<b>101 783,00 €</b>	<b>à affecter</b>

<b>Section d'Investissement :</b>	<b>Montants</b>
Gestion 2010	64 032,41 €
Résultat de clôture 2009 reporté	- 37 313,49 €
<b>Résultat global de clôture (Excédent)</b>	<b>26 718,92 €</b>

Ces résultats sont conformes au Compte de Gestion du Trésorier.

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide à l'unanimité (6 voix pour) :**

- de prendre acte des résultats de clôture susdits et
- de décider de les reporter au budget primitif 2011 comme suit :
 

Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	=	60 000 €
ligne budgétaire 002 : Excédent de Fonctionnement reporté	=	41 783 €

## **N° 4 – BUDGET PRIMITIF 2011 – FORET**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner en détail le budget primitif 2011, selon les devis de travaux approuvés par le conseil municipal en séance du 23 mars 2011, point n° 3.

Ce document budgétaire présenté lors de la réunion des commissions réunies du 19 avril 2011, est détaillé par section (fonctionnement et investissement) avec les prévisions budgétaires 2011 de dépenses et recettes, ainsi que l'intégration des résultats 2010 dont l'affectation décidée au point n° 3 de cette séance.

M. le Maire observe que le budget forêt est en « bonne santé ». Contrairement à bien d'autres communes il est régulièrement excédentaire, ce qui autorise un prélèvement au profit du budget général permettant de réaliser de nouveaux travaux d'investissement dans la commune.

**Compte tenu des propositions de l'Office National de la Forêt et du report à nouveau de l'exercice 2010, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité (6 voix pour) de voter le Budget Primitif 2011 – Forêt – arrêté aux montants suivants :**

<b>SECTION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>162 678,41 €</b>	<b>78 000,00 €</b>
résultat reporté		<b>84 678,41 €</b>
	<b>162 678,41 €</b>	<b>162 678,41 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>7 679,99 €</b>	<b>500,00 €</b>
résultat reporté		<b>7 179,99 €</b>
total	<b>7 679,99 €</b>	<b>7 679,99 €</b>
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>170 358,40 €</b>	<b>170 358,40 €</b>

## **N° 5 –BUDGET PRIMITIF 2011 – BUDGET GENERAL**

M. le Maire précise que ce budget est prudent. Il sera possible de mener à terme les projets d'investissements sans augmenter les impôts ni avoir recours à l'emprunt, cela malgré la diminution sensible des dotations de l'Etat. Il est à craindre que les moyens des collectivités locales continueront à diminuer dans les années à venir.

M. le Maire souligne également que le ratio des charges du personnel est correct par rapport aux communes de même taille, suite au choix politique fait en 2010 par l'embauche d'un second adjoint technique.

### **Contributions directes : Vote des taux des impôts locaux 2011**

Le Conseil Municipal examine l'état n° 1259 relatif à la fiscalité directe locale de l'exercice 2011.

Les valeurs locatives servant de bases d'imposition pour l'année 2011 ont été revalorisées de 2 % par la loi de finances. Le produit fiscal assuré à taux constants calculé sur les bases d'imposition prévisionnelles (TH + TF + FNB) de 2011 s'élève à 84 859,- € contre 84 254,- € en 2010.

M. le Maire rappelle que la Communauté de Communes concède aux Communes le produit de la fiscalité des taxes ménages en contrepartie du transfert de la Cotisation Foncière des Entreprises (ancienne taxe professionnelle).

Sur la base des discussions lors de la réunion des commissions réunies le 19 avril 2011, M. le Maire propose au Conseil Municipal, au titre de 2011, d'ajouter les taux 2010 de la Communauté de Communes aux taux communaux 2010 (taxe d'habitation, taxe foncière bâti et foncier non bâti).

Ainsi, le contribuable ne subira pas de hausse, en dehors de la revalorisation des bases appliquées par l'Etat, sur la part de la Commune et de la Communauté de Communes pour ce qui concerne la taxe d'habitation et la taxe foncière sur le bâti et le non bâti.

Les taux applicables pour la commune en 2011 seraient les suivants :

6,50 %	+	3,47 %	=	9,97 %	pour la Taxe d'Habitation
7,84 %	+	4,69 %	=	12,53 %	pour la Taxe Foncière Bâti
68,10 %	+	27,50 %	=	95,60 %	pour la Taxe Foncière Non Bâti

### **Par un vote unanime (6 voix pour) le Conseil Municipal fixe les taux des impôts locaux à**

<b>9,97 %</b>	<b>pour la Taxe d'Habitation</b>
<b>12,53 %</b>	<b>pour la Taxe Foncière - Bâti</b>
<b>95,60 %</b>	<b>pour la Taxe Foncière - Non Bâti</b>

### **Budget du Service Incendie**

Le montant total estimé pour 2011 est de 28 570 € et est sensiblement identique aux demandes des années précédentes.

En investissement figurent : des tuyaux chiffrés à 3 000 € et l'installation d'une extraction de gaz d'échappement pour 3 000 €, mais ces travaux pourraient se faire en régie propre. M. le Maire précise que les chiffres proposés ont été intégrés dans le budget général et qu'il convient d'avaliser ou non ces inscriptions.

**Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (6 voix pour) d'intégrer ces chiffres tels que proposés dans le budget général.**

### **Subventions 2011**

Après discussion, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir le montant des diverses subventions 2011, qui sont arrêtées comme suit :

1. 180 € à chaque association locale de la commune :
  - Amicale des Sapeurs Pompiers
  - Association de Jumelage Alsace Sologne (AJAS)
  - Association de Gestion de la Salle Bramaly (AGSP)
  - Chorale Sainte Cécile
  - Foyer de la Culture et des Loisirs
  - Musique Union
  - Geishüser Elsasser Theater
  - UNC section de Geishouse
2. de même, 180 € aux jeunes qui érigeront le Fackel, à titre de participation au feu d'artifice.
3. 100 € pour l'Association des Donneurs de Sang, qui regroupe à présent les Communes de Moosch, Malerspach et Geishouse,

4. 210 € au Groupement d'Action Sociale (GAS),
5. 311 € au titre d'une subvention complémentaire à l'Association de Gestion de la Salle Bramaly,
6. 9 € par mois et par élève de l'école de musique inscrit à la Musique Union de Geishouse,
7. 534 € à l'A.P.A. au titre de l'aide à domicile et du portage de repas à domicile au profit de personnes du village,
8. pour un séjour scolaire et sur justification : 7,62 € par jour et par élève de moins de 16 ans, qui ne bénéficie pas déjà d'une subvention communautaire par le biais du Foyer Socio-éducatif du Collège,
9. une subvention de 180 € à l'association Culture Loisirs au titre des jeunes licenciés (speed ball et tennis de table), soit un montant équivalent à la subvention versée par le Conseil Général (fonction du nombre de licenciés).

### **Participation au fonctionnement de l'école pour l'année 2011**

La participation habituelle de 30 € par élève de l'école pour l'achat de petites fournitures et matériels scolaires est reconduite.

S'ajoutent à ce montant les demandes exceptionnelles présentées par la Directrice de l'Ecole.

Sollicités en 2011 : le financement d'un transport en bus pour une sortie scolaire en fin d'année, un crédit exceptionnel de 840 € à titre de participation au financement du projet musical de l'Ecole, un crédit jeux de 300 €, un crédit pour le renouvellement de livres de bibliothèque de 400 €.

**Il est répondu favorablement à ces demandes, et les crédits sont inscrits au budget primitif 2011.**

### **Enveloppe complémentaire & prime de fin d'année du personnel communal**

1. Par référence à la loi n° 96-0193 du 16 décembre 1996, qui fait référence à la loi du 26.1.1984, portant équivalence de rémunération entre les agents des services de l'Etat et les collectivités locales, il revient de budgétiser au chapitre « personnel » la prime de fin d'année. La règle en vigueur depuis 1984 est l'attribution d'un treizième mois aux agents titulaires et non titulaires sur la base de l'indice brut de l'agent au 1° juillet de l'année en cours.
2. Dans le cadre du régime indemnitaire institué par le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 et compte tenu des traitements moyens des différents grades, l'enveloppe complémentaire maximum pouvant être attribuée est de 2 948 € (calcul par rapport au traitement brut du grade). Les deux adjoints techniques peuvent bénéficier de cette enveloppe. L'attribution est de la compétence du Maire.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications utiles, vote à l'unanimité (6 voix pour) :**

- les crédits nécessaires pour la prime de fin d'année au compte 6411 et 6413 selon les règles en vigueur en 1984, à savoir attribution d'un treizième mois aux agents titulaires et non titulaires, sur la base de l'indice brut de l'agent au 1° juillet de l'année en cours,
- fixe l'enveloppe complémentaire maximum à 2 948 €. M. Claude HIMMELSPACH et M. Jean-Paul VITT sont susceptibles d'en bénéficier. M. le Maire est chargé de la répartition.

### **Vote du Budget Primitif 2011**

Le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner en détail le budget primitif 2011 qui a été préparé en réunion des finances le 19 avril 2011.

Le document budgétaire présenté par section (fonctionnement et investissement) avec les prévisions budgétaires 2011 de dépenses et recettes, ainsi que l'intégration des résultats 2010 dont l'affectation a été décidée au point n° 3, a été remis à chaque conseiller municipal pour être examiné en détail.

**Après avoir entendu toutes les explications utiles, le Conseil Municipal, vote par 6 voix pour le budget primitif 2011 – budget général, comme suit :**

SECTION	DEPENSES	RECETTES
<b>Fonctionnement</b>	<b>468 141,00 €</b>	<b>426 358,00 €</b>
résultat reporté		<b>41 783,00 €</b>
	<b>468 141,00 €</b>	<b>468 141,00 €</b>
<b>Investissement</b>	<b>250 507,92 €</b>	<b>223 789,00 €</b>
résultat reporté		<b>26 718,92 €</b>
total	<b>250 507,92 €</b>	<b>250 507,92 €</b>
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>718 648,92 €</b>	<b>718 648,92 €</b>

## **Prélèvement Association de Gestion de la Salle Polyvalente – année 2011**

Par bail, en date du 6 décembre 1984, la Commune a confié la gestion de la Salle Bramaly à l'Association de Gestion de la Salle Bramaly (AGSP). L'article 1 précise que la Commune met à disposition de l'AGSP le bâtiment contre versement d'une participation financière (représentant les charges + le loyer) fixée annuellement par le Conseil Municipal.

Depuis lors cette participation a été fixée à 75 % des recettes de location.

Dans la réalité ce montant ne couvre pas totalement les charges (eau + électricité), mais tend à s'y rapprocher.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité (6 voix pour), décide :**

**- de reconduire cette participation financière, au taux de 75 %, des seules recettes de location.**

## **Participation financière au transport scolaire : élèves de plus de 16 ans**

M. le Maire précise que la gratuité du transport scolaire n'est assurée que pour les jeunes jusqu'à 16 ans. Au-delà, la Commune doit participer à hauteur de 35 % du coût du transport scolaire pour les lycéens.

En séance du 14 février 1986 ont ainsi été fixées les règles d'une contribution financière modeste demandée aux parents d'élèves : soit l'équivalence d'un abonnement SCNF de Moosch à Thann.

Le coût par élève pour la Commune est très variable puisqu'il est fonction du nombre d'élèves de plus de 16 ans par rapport au nombre total d'élèves de Geishouse fréquentant les lycées.

La Commune a eu la charge de 820 € par élève en 2009/2010. De ce montant est déjà déduite la participation de 65 % du Conseil Général.

4 élèves sont concernés pour l'année scolaire 2010/2011.

Pour mémoire, le coût demandé aux familles a été de 140 € pour l'année scolaire en 2009/2010, par élève.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (6 voix pour) :**

- **décide de se prononcer sur la reconduction de la participation financière demandée aux parents des élèves de plus de 16 ans,**
- **fixe le montant de cette participation à 140 € pour l'année scolaire 2010/2011, payable en deux fois.**

## **N° 6 - ATTRIBUTION LOGEMENT VACANT : Côté Nord au-dessus de la Mairie**

**Mme Jannick DIEUDONNE & M. Christophe PARMENTIER**

Les époux SCHWOB ont confirmé, le 30 octobre 2010, la résiliation de la concession portant sur le logement communal, au-dessus de la mairie, puisqu'ils ont acquis un bien immobilier.

M. Eric BINSINGER, Instituteur, souhaitait dans un premier temps bénéficier du logement à titre de logement de fonction, mais a signifié un refus le 28 décembre 2010, puisque son souhait de bénéficier également de l'intégralité de la salle de classe adjacente était impossible.

La municipalité s'est alors mise en quête de locataires avec à l'esprit : satisfaire une demande d'un jeune couple avec enfants, qui renforceraient les effectifs de l'école, notamment à la maternelle où les effectifs sont très limites. Il est proposé d'ajouter une partie de la pièce attenante au logement, et tenant lieu actuellement de local scolaire, et en grande partie de stockage. Il resterait ainsi une surface de 37 m<sup>2</sup> à titre de locaux scolaires (bureau de direction – rangement – salle de cours annexe)

Le loyer proposé aux locataires potentiels est de 417 €.

M. Vincent CHRISTEN fait remarquer que ce loyer de 417 € est faible d'autant plus que 28 m<sup>2</sup> sont ajoutés au T3 de 78 m<sup>2</sup>. Cette remarque légitime est admise par les autres conseillers. Cette proposition de loyer reflète, en fait, la volonté affichée d'attirer un couple avec de jeunes enfants pour renforcer les effectifs de l'école. M & Mme DIEUDONNE & M. PARMENTIER répondent assurément à ces critères ce qui est un réel avantage pour l'avenir de l'école. Mme DIEUDONNE est de surcroît une assistante maternelle agréée.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**1. à l'unanimité par 6 voix pour :**

- **se prononce favorablement sur le prélèvement d'une surface de 28,3 m<sup>2</sup> de la pièce dite « 3<sup>ème</sup> salle de classe » pour porter le logement de 78 m<sup>2</sup> à 106,5 m<sup>2</sup>.**
- **accepte la candidature de Mme Jannick DIEUDONNE et M. Christophe PARMENTIER pour une location à titre précaire et révocable, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.**

**2. par 5 voix pour, 1 contre (M. Vincent CHRISTEN) fixe le loyer mensuel de 417 €, hors charges.**

## **N° 7 – DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER**

### **3 rue de la Grotte – 8 rue des Champs – 8 Grand-Rue**

Dans le cadre du Droit de Prémption Urbain simplifié renouvelé par l'organisme communautaire le 14 juin 1999 et le droit de prémption renforcé par délibération du 21 septembre 1999, trois Notaires viennent de soumettre les demandes suivantes :

- 3 rue de la Grotte, section 2 parcelles 272 (5, 35 ares) et 273 (10,59 ares), propriété de M. Mme Rémy GRUNENWALD. Acquéreurs potentiels : Mme BUCHER et M. ZIVANOVIC de Guebwiller.
- 8 rue des Champs, section 2 parcelle 84 (3,49 ares), propriété de M. Mme Laurent GRAU. Acquéreurs potentiels : Mme M. Laurent LEPRETRE de Vieux Thann.
- 8 Grand-Rue, section 1 parcelle 18 (5,28 ares) – anciennement logement de M. Corneille LUTTRINGER), propriété de Mme M. Gérard ARNOLD. Acquéreuse potentielle : Melle Alexandra CHOSSON de Vieux-Thann.

Le conseil est appelé à se prononcer sur la prémption ou non de ces terrains.

**En l'absence de projets d'utilité publique pour ces zones, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité par 6 voix pour, de ne pas prémpter.**

## **N° 8 - DONS**

Ont été réceptionnés en mairie un don de randonneurs au profit du chalet « Faucon Crécerelle », à titre de participation aux frais d'entretien : 20 €,

Ainsi qu'un don de 50 € de M. Frédéric ZUSSY, pour service rendu.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 6 voix pour :**

- **accepte ces deux dons de 20 & 50 €,**
- **et remercie les donateurs.**

## **N° 9 - COMMUNICATIONS & DIVERS**

### **A) Communications du Maire :**

- Mercredi 08 juin 2011 : séance du Conseil Municipal.  
Cette séance sera anticipée au besoin, selon l'avancement de l'Avant-Projet Sommaire du hangar. Ce point fera également l'objet d'une réunion des commissions élargies au préalable où seront invités des représentants des pompiers et de la Musique Union.  
A ce propos, est discutée brièvement de l'opportunité de refaire en intégralité le chemin d'accès handicapés de la Salle Bramaly, puisque ce chemin sera déjà réaménagé au niveau de l'implantation du hangar au vu du piquetage effectué. Un devis sera demandé à l'entreprise NICOLLET lorsque celle-ci effectuera les travaux de mur de soutènement, Chemin des Chevreuils, début mai. Un talutage par pallier et la création d'un petit muret ou enrochement est à prévoir tout le long.
- Samedi 21 mai 2011 : journée bénévolat.  
M. Jean-Paul RUDLER, 3<sup>ème</sup> adjoint, fait remarquer que le chantier E « travaux d'aménagement de clôture au terrain de football » devra être reporté au vu des préparations à faire auparavant. D'autres priorités de travaux en régie occupent le personnel communal et ne permettent pas la préparation dans les délais requis.  
Une journée spécifique de bénévolat sera programmée, pour ces travaux de clôture au terrain de football, avec le Conseil des Jeunes et les jeunes plus âgés volontaires.
- Grands anniversaires à venir :
  - 90 ans de Mme Hélène EBERLING le 22 mai, dont le couple fête également ses noces de diamant dans l'année.
  - Noces d'Or de M. & Mme Roger ZUSSY le 02 juin 2011.

### **B) Intervention d'un Conseiller :**

M. Vincent CHRISTEN relève que l'ouverture de la chaussée, Grand-rue devant la Place Brogly, est dangereuse.

Des relances sont faites régulièrement à la Sogest, qui est intervenue pour une réparation de fuite urgente.

La séance est levée à 21 h 35